

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 47

Votants : 48

Date de convocation :

Le : 6 mai 2026

Délibération publiée

Le :

Etaient présents :

Amfreville les Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Houy,
Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Douville/Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, M. Pernel,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	M. Bournisien,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguivès	Mme Collard,
Lilly	Mme Lancien,
Lisòrs	M. Herbin,
Lorleau	Mme Canu,
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Mènesqueville	M. Cahagne,
Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Perruel	M. Quéné,
Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet, Leménager, Vieux
Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

Administration générale : Désignation des membres de la commission thématique « Finances et Affaires Générales »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°89_2026 du conseil communautaire en date du 16 avril 2026 portant création des commissions thématiques suivantes : « Finances et affaires générales » ; « Attractivité » ; « Senior et santé » ; « Voirie et mobilité » ; « Patrimoine bâti et coopération avec les communes » ; « Urbanisme et environnement » ; « Cycle de l'eau » ; « Politique associative et sportive » ; « Familles » ;

Vu l'accord unanime des conseillers communautaires de procéder à l'élection des membres des commissions thématiques à la main levée ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- désigne les membres suivants pour la commission thématique « Finances et Affaires Générales » :

Amfreville-les-Champs	CORDIER	Joël	Lisors	LEFEBVRE	Laure
Bacqueville	HOUY	Yannick	Lorleau	CANU-FOUBERT	Larissa
Beauficel-en-Lyons	PILLET	Yves	Lyons-la-Forêt	BALDARI	François
Bosquentin	HASSEN	Patrice	Ménesqueville	CAHAGNE	Dominique
Bourg-Beaudouin	CABIN	Geoffrey	Perriers-sur-Andelle	BONAY	Annick
Charleval	GOSSON	Evelyne	Perruel	QUÉNÉ	Vincent
Douville-sur-Andelle	CRAMER	Michel	Pont-Saint-Pierre	GALLIENNE	Véronique
Fleury-la-Forêt	AUBIN	Mickaël	Radepont	MINIER	Patrick
Fleury-sur-Andelle	COLLEMARE	Françoise	Renneville	VIEILLARD	Gilles
Flipou	LEROUX	Sylvain	Romilly-sur-Andelle	VIEUX	Frédéric
Houville-en-Vexin	LEBRETON	Gilles	Rosay-sur-Lieure	CHAPELLE	Vanessa
Le Tronquay	BAILLIVET	Estelle	Touffreville	DECORDE	Isabelle
Les Hogues	LALLEMAND	René	Val d'Orger	LOISON	Martine
Letteguives	COLLARD	Amelie	Vandrimare	SEBBAN	Marc
Lilly	LANCIEN	Sidonie	Vascœuil	MOËNS	Jean-Luc

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.